

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. André GERVAIS	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**PREMICE - Incubateur CEEI - Poursuite du soutien financier - Période 2017-2019**

Fondé en 2000 au sein de l'Université de Bourgogne, l'Incubateur régional de Bourgogne est depuis juin 2007 constitué en Association loi 1901, dénommée PREMICE.

C'est un dispositif régional unique d'incubation associant à la fois les objectifs de l'incubateur et ceux du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) labellisé en 2007 par EBN (European Business Network).

L'incubateur a pour mission de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets d'entreprises innovantes valorisant principalement les compétences et les résultats des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche publics.

Aujourd'hui, après 16 ans d'activité, ce sont 213 projets accompagnés (issus ou adossés à la recherche publique) donnant lieu à la création de plus de 124 entreprises technologiques innovantes et près de 400 emplois à fort potentiel et à haute valeur ajoutée. Plus de 50% de ces projets se développent sur le territoire du Grand Dijon.

Plusieurs conventions cadre ont été signées entre l'Etat, les collectivités locales et l'incubateur régional fixant les objectifs à mener et le montant du soutien financier.

Le Grand Dijon accompagne financièrement l'incubateur depuis 2004. Ce sont ainsi plus de 120 projets dijonnais qui ont bénéficié d'un accompagnement financier du Grand Dijon, soit un montant total d'aide s'élevant à 980.000 € sur ces douze dernières années.

Parmi les projets accompagnés par l'Incubateur, on peut citer :

- dans le domaine de l'agro alimentaire et environnement : Aromalyse, Inoplant, Sediag, Biotisa, Agrene, Sensina, Vect'oeur, Novolyze, Vitavinum (application d'aide au choix du vin)etc ...
- dans le domaine de la santé : Simul'Med, Biomep, NVH Médicinal, Tissus Aegis (dispositif de transport de cornée), Cohésives (colle pour chirurgie thoracique) etc ...
- dans le domaine de la chimie, micro-biologie : Chematech, Nexidia, etc ...

Par courrier en date du 19 mai 2016, PREMICE sollicite le Grand Dijon pour une poursuite de son accompagnement financier, aux côtés de l'État, de l'Europe (Feder), de la région et des autres collectivités territoriales bourguignonnes.

Sur la base de ces bons résultats et des différentes évaluations positives conduites par le Ministère de la Recherche et par EBN (European Business Network), il est proposé de renouveler la convention de partenariat sur les bases de celles précédemment signées entre PREMICE et le Grand Dijon mais en demandant cette fois à PREMICE de conditionner l'aide attribuée à chacun des porteurs de projets au remboursement d'1/3 de cette dernière en cas de succès. L'intention est d'encourager PREMICE à augmenter encore la qualité des projets admis en incubation et de lui permettre à terme de moins dépendre des fonds publics, le remboursement des avances venant progressivement se substituer à la part subvention du Grand Dijon.

Sur ces bases, au titre de la période 2017-2019, l'objectif est la détection et l'accompagnement de 15 projets sur le territoire de la communauté urbaine, soit un financement global de 225.000 € pour les trois ans (cf budget prévisionnel), selon l'échéancier suivant :

- au titre de l'année 2017, 5 projets accompagnés, soit un premier versement de 45.000 € à la signature de la convention puis 30.000 euros sur présentation des conventions d'accompagnement et du bilan de l'année 2017 ;

- au titre de la deuxième année, 5 projets accompagnés, soit un versement de 75.000 € sur présentation des conventions d'accompagnement puis du bilan de 2018 ;
- le versement du solde, soit 75.000 € pour 5 projets accompagnés, sur présentation des conventions d'accompagnement puis du bilan de 2019.

Le versement de la participation allouée est conditionné à la signature de 15 contrats d'accompagnement de projets dijonnais. Cependant, si des contrats supplémentaires relatifs à des projets porteurs pour la communauté urbaine devaient voir le jour, le Grand Dijon pourrait éventuellement reconsidérer le montant de son aide pour la période 2017-2019.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Association PREMICE, une subvention de 225.000 € au titre de 15 projets rentrés en incubation et en accompagnement sur l'agglomération, pour la période 2017 - 2019 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et l'Association PREMICE précisant les modalités de versement et de gestion de cette participation financière ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires au versement de cette somme globale seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 75
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)